

Caen, le 2 juillet 2012

## **C.A.P.L. Mutations C du 02 juillet 2012** **(Filière fiscale - mouvements au 1er septembre 2012)**

La CAP Locale de catégorie C des agents de filière fiscale a été convoquée le 2 juillet 2012 pour l'examen du mouvement principal au **1er septembre 2012**.

Pour ce mouvement, seulement 17 agents obtiennent satisfaction sur un total de 41 demandes de changements de service.

Concernant le vote de ce projet, **les représentants FO-DGFIP** se sont abstenus. L'administration a bien respecté les règles de gestion - priorité suite à suppression de poste et ancienneté administrative - mais trop de demandes restent insatisfaites.

L'administration s'est étonnée du peu de demande de mutation vers certains postes pourtant vacants depuis de nombreux mouvements. **Les représentants FO-DGFIP** se félicitent de cette prise de conscience de l'administration, ce problème ayant été soulevé maintes fois par Force Ouvrière lors des précédentes CAPL.

Les vacances de postes et les nombreuses mesures de gestion (31 au titre de ce mouvement), résultent des suppressions massives d'emplois dénoncés par **les représentants FO-DGFIP** depuis de nombreuses années.

**Vos représentants FO-DGFIP** défendront toujours l'intérêt des agents et des services car les deux sont liés.

### **Le mouvement au 1<sup>er</sup> septembre :**

**Document non disponible !**

Désormais, pour obtenir ce type d'information, vous devez prendre contact avec le Secrétaire Départemental **FO-DGFIP14** ou demander à recevoir les informations de la section par courriel

Un formulaire est disponible sur le site **FO-DGFIP14** à l'adresse suivante:  
<http://www.fo-dgfiip-sd.fr/014/> - rubrique "Nous contacter"



Nouvelle obligation faite aux Organisations Syndicales par la circulaire DGFIP en date du 22 août 2011, « relative aux conditions d'exercice du dialogue social »

Pour **FORCE OUVRIERE**, il ne faut pas mélanger les exercices :

- en CAPL vos élus veillent au traitement respectueux des situations individuelles (obtention d'une mutation, relèvement de note suite à un recours, avancement, promotion...).
- en comité technique, vos élus dénoncent l'état des services et n'ont de cesse de rappeler que les problèmes de sous-effectifs pèsent au-delà du supportable.

### **Les élus FO-DGFIP en C.A.P. locale**

Corinne BRIAND - Géraldine TANQUEREL - Audrey LAIGLE, titulaires

Philippe BEAUX - Eric GRANDMOUGIN - Franck LECALVEZ

Pour tout renseignement, appeler notre permanence syndicale au 02-31-38-34-61

ou adresser un message à : [fo.drifip14@dgfiip.finances.gouv.fr](mailto:fo.drifip14@dgfiip.finances.gouv.fr)

**JE-NOUS-TOUS FO!**